

Article 2

La présente décision est publiée, pour information, au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Fait à Bruxelles, le 25 novembre 2002.

Par le Conseil

Le président

B. BENDTSEN

DÉCISION DU CONSEIL

du 25 novembre 2002

portant nomination des membres titulaires et suppléants italiens du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs

(2002/C 299/02)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CEE) n° 1612/68 du Conseil du 15 octobre 1968 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté ⁽¹⁾, et notamment ses articles 26 et 27,

vu la liste de candidature présentée au Conseil par le gouvernement italien,

considérant ce qui suit:

(1) Par sa décision du 7 mai 2002 ⁽²⁾, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période allant du 7 mai 2002 au 6 mai 2004, à l'exception des représentants des organisations des travailleurs et des employeurs italiens.

(2) Il y a lieu de nommer les membres titulaires et suppléants italiens dudit comité pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 6 mai 2004,

DÉCIDE:

Article premier

Sont nommés membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période allant du **25 novembre 2002 au 6 mai 2004**:

1) REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS

a) **Membres titulaires**

M. Umberto MOSIELLO

M. Angelo MASETTI

b) **Membre suppléant**

M. Giovanni PRINCIPE

2) REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

(a) **Membres titulaires**

M. Giuseppe BATTELLI

M. Armando OCCHIPINTI

(b) **Membre suppléant**

M^{me} Donata TIRELLI

⁽¹⁾ JO L 257 du 18.10.1968, p. 2.

⁽²⁾ JO C 119 du 22.5.2002, p. 1.

Article 2

La présente décision est publiée, pour information, au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Fait à Bruxelles, le 25 novembre 2002.

Par le Conseil

Le président

B. BENDTSEN
